



La certification sanitaire à l'export et aux échanges d'animaux vivants

Éléments de contexte :

Objectifs :

Connaître les règles de la certification sanitaire et les rôles des différents acteurs au sein des DDPP, de la DGAL et des professionnels ; harmoniser les pratiques.

Public concerné :

Techniciens, IAE, VO

Contenu proposé :

Animaux vivants, génétique, alimentation animale, sous-produits :
Rappels réglementaires,
Contraintes de la certification,
Chaîne de la certification,
La délégation pour les échanges, et le contrôle de deuxième niveau,
Logiciels TRACE et Expadon,
Echanges de pratiques et études de cas.

Intervenants :

Référent national – Formateurs internes

Dates :

Du 21 au 25 mars 2022

Date limite d'inscription :

25 février 2022

Durée :

4,5 jours

Lieu :

Distanciel

Nbre de participants maximum :

20

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

Responsable administratif :

Sylvie RANNEAUD

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

544,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINALP0005 – Session 2022-0001

Informations complémentaires

La certification sanitaire est séparée en deux parties "échanges" et "export", l'une pour les animaux vivants et l'autre pour les produits animaux et d'origine animale. Les deux sessions auront lieu au cours de la même semaine.